

EXAMEN DE CONFORMITE FISCALE (ECF)

Le choix de la tranquillité fiscale !

Réduisez
votre risque
de contrôle
fiscal

Valorisez
votre
entreprise

60 A Avenue du 14 Juillet- 21300 Chenôve
agragestion@agragestion.fr - 03.80.54.08.08

SIRET : 326603289 00033

Agra
Gestion 

ACCOMPAGNEMENT - CONSEIL - FORMATION

L'ECF : les points à retenir

Dans la continuité de la loi relative au "droit à l'erreur", le législateur a instauré un **dispositif novateur et protecteur** permettant aux entreprises de **renforcer leur sécurité juridique et fiscale**.



Toutes les entreprises, soumises à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, ayant une activité professionnelle peuvent bénéficier de cette prestation,



**Le diagnostic est préventif.
Il est réalisé sur 10 points, considérés comme les plus fréquemment vérifiés lors d'un contrôle fiscal.**

Les avantages pour l'entreprise

En 2024, 50%* des contrôles fiscaux seront ciblés à l'aide de l'intelligence artificielle.

Choisir l'ECF, c'est **envoyer un signal positif à l'administration fiscale**.

L'entreprise bénéficiera :



D'**une réduction du risque de contrôle fiscal*** et une plus grande sérénité quotidienne : la « peur » du contrôle fiscal n'a plus lieu d'être,



De l'**opportunité de corriger les éventuelles anomalies** détectées : mieux vaut prévenir que guérir !

Et si malgré tout, l'entreprise est quand même contrôlée, elle profitera de 2 garanties supplémentaires, sous réserve d'être de bonne foi :



D'**une absence de pénalité et d'intérêt** sur les points examinés et jugés comme valides en cas de redressement,



Du **remboursement des honoraires payés à AGRA-GESTION**.

*Objectif - Source : DGFIP

Quels sont les 10 points vérifiés lors d'un ECF ?

1

LA CONFORMITE COMPTABLE

Le Fichier des Écritures Comptables (FEC) produit par votre logiciel de comptabilité est-il bien conforme aux exigences de l'Administration ?

2

LA QUALITE COMPTABLE

La comptabilité respecte-t-elle les principes comptables ou présente-t-elle des anomalies ?

3

LA CONFORMITE DE LA CAISSE

Le logiciel de caisse utilisé est-il conforme et certifié ?

4

LE MODE DE CONSERVATION DES DOCUMENTS

Les règles sur les délais et mode de conservations des documents sont-ils respectés ?
Une procédure d'archivage-est-elle en place ?

5

LES REGIMES D'IMPOSITION (TVA et RESULTAT)

Les régimes d'imposition appliqués sont-ils bien ceux qui vous sont applicables ?
Les obligations liées à ces régimes sont-elles respectées ?

6

LES AMORTISSEMENTS

Sont-ils valablement déterminés ?
Les préconisations fiscales sont-elles suivies ?

7

LES PROVISIONS

Les provisions comptabilisées sont-elles justifiées et leurs traitements fiscaux appropriés ?

8

LES CHARGES A PAYER

Sont-elles valablement déterminées ?

9

LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles comptabilisées sont-elles justifiées et déductibles du résultat ?

10

CONTRÔLE DE LA TVA

Les taux et les règles d'exigibilité sont-ils correctement appliqués ?



ECF : les différentes étapes

Je coche ou demande à mon comptable de cocher la case ECF sur ma liasse fiscale pour informer l'Administration Fiscale.

Je signe une lettre de mission avec AGRA-GESTION.

AGRA-GESTION étudie mon dossier et me prévient si des anomalies sont constatées.

AGRA-GESTION envoie un compte rendu de mission à l'Administration Fiscale.

Retrouvez sur le site internet d'AGRA-GESTION l'ensemble des informations, tarifs et documents à télécharger.



Vos services au quotidien

Adhérer à AGRA-GESTION, c'est bénéficier d'un accompagnement de qualité :

Inclus dans selon les cotisations :

- Prévention fiscale, dossier de gestion,
- Assurance protection juridique,
- Newsletter hebdomadaire agricole et viticole,
- Statistiques professionnelles régionales et nationales,
- Info-Agricole (5 n° par an)
- Avantages Comité d'entreprise,
- Prévention du burnout
- Coopérative de service à la personne

Services complémentaires :

- Formations variées,
- Assistance administrative,
- TESA Simplifiés,
- Examen de conformité fiscale
- Location de salle
- Services aux micro-entreprise
- Démarches sur le guichet-unique



Pour tout renseignement, notre équipe est à votre disposition :



03.80.54.08.08



agragestion@agragestion.fr



www.agragestion.fr